

Procès-verbal de séance
Réunion du conseil communautaire
Mardi 30 mars 2021 aux Gets

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	HAUTEVILLE Laurent (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GRENAT Maryse (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT)
<u>La Baume</u> :	MENOUD Jean-François (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	DENNÉ Jean-Claude et MUFFAT Michel
<u>Morzine</u> :	TROMBERT Fabien, MARULLAZ Aube, BUET Manuelle, VOIRIN Pierre, CASTEX Margaux, DUPIEUX Gilbert et ANTHONIOZ-TAVERNIER Élisabeth
<u>St Jean d'Aulps</u> :	COTTET Sophie
<u>Essert-Romand</u> :	MUFFAT Jean-François (DT)
<u>Les Gets</u> :	VINET Philippe, MARTEL Mireille et MUTILLOD Christophe
<u>Reyvroz</u> :	LOMBARD Gérald (DT)
<u>Lullin</u> :	DEGENEVE Alain et CRAYSTON José
<u>Vailly</u> :	GIROD Jean-Marc
<u>Bellevaux</u> :	VUAGNOUX Jean-Louis, BERNAZ Célia et REY Emmanuel

Procurations :

TRABICHET Yannick (Vailly) à GIROD Jean-Marc (Vailly)

Délégués présents sans droit de vote :

GALLAY Cyrille (DS LA Forclaz), CETTOUR-CAVÉ Lætitia (DS La Vernaz) et BOYAT Sylvie (DS Seytroux)

Délégués excusés :

TRABICHET Yannick (Vailly) et GEROUDET David (DS La Côte d'Arbroz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur), BAILLEUX Jean-François (Responsable Urbanisme) et MONTET Charles-Henri (responsable administratif et financier)

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald

Date de convocation : 24 mars 2021

1- Approbation du procès-verbal de séance de la réunion du 9 mars 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le PV de séance de la réunion du 9 mars 2021.

2- Mobilité : loi LOM et convention avec la Région

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 prévoit que les communautés de communes pourront ou non prendre la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM), et ce par délibération prise au plus tard le 31 mars 2021. Il fait part de l'avis négatif du bureau communautaire sur cette prise de compétence, et ce pour les raisons suivantes :

- Navettes urbaines (ski-bus) : elles deviendraient automatiquement communautaires en cas de transfert, sans re-délégation possible aux communes. La CC devrait donc gérer et financer les navettes urbaines (après modification des attributions de compensation). Si transfert à la Région, possibilité de re-délégation aux communes qui pourront donc poursuivre la gestion et le financement de ces services.
- Bus interurbains (nouvelle DSP 2021-2028 en cours d'attribution par la Région) : des dessertes demandées par la CCHC ont été inscrites en option et devront être financées par la CCHC (si elles sont levées) en cas de transfert (uniquement à 50 % si la Région restant compétente). Les lignes interurbaines qui sortent du territoire resteront entièrement de la compétence régionale même en cas de transfert.
- Transport scolaire : si transfert à la CCHC, transfert des contrats avec les transporteurs. Le transfert financier de la Région sera bloqué au niveau de l'année scolaire 2020/2021. En cas d'augmentation ou de nouveaux services, le coût sera à charge de la CCHC. Si transfert à la Région, aucune modification de fonctionnement et de financement par rapport à actuellement,
- Structure administrative : en cas de transfert à la CCHC, il n'est pas prévu de transfert financier sur la partie administrative alors que le service devra être développé (0,8 etp actuellement).

Il précise que la commission transport réunie en février 2021 a approuvé ce renoncement. Par ailleurs, la région AURA a montré sa volonté de conserver cette compétence mobilité et propose aux collectivités qui ne souhaitent pas prendre cette compétence de signer une convention de partenariat bilatérale adaptée aux problématiques du territoire et qui précisera les modalités d'exercice de la compétence localement ainsi que les modalités financières particulières à certains projets. Pour chaque thématique, cette convention précisera :

- le périmètre de l'action régionale : modalités d'intervention, engagements, dispositifs régionaux existants et nouveaux,
- un programme de travail local défini conjointement entre la Région et la communauté de communes.

Les conventions de partenariat pourront également être complétées par des conventions de délégation pour les blocs de mobilité que les communautés de communes et les communes souhaiteraient gérer en proximité. Stéphane PUGIN-BRON précise que la convention qui pourrait être signée avec la CCHC si le conseil décidait de ne pas prendre la compétence mobilité comprend encore des points qu'il convient de négocier avec la Région.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, refuse que la CCHC prenne la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité.

3- PLUi-H

3.1 Volet foncier

Fabien TROMBERT informe les membres du conseil communautaire qu'il a rencontré hier le nouveau Directeur de la DDT et que celui-ci a pris connaissance des premiers chiffres de la consommation foncière du PLUi. Il précise qu'il reste encore quelques efforts à faire afin qu'il puisse défendre le dossier.

Jean-François BAILLEUX met en évidence deux difficultés en matière de foncier :

- 2 communes trop consommatrices de foncier par rapport à la répartition PADD :
 - Les Gets : + 4,5 ha
 - Bellevaux : + 4,7 ha

- Une répartition entre 2AU et 1 AU à revoir
 - prévu au SCoT : 40 % de 2AU
 - PLUi actuel : 12 % de 2AU

	U+1AU	2AU inscrit	2AU à atteindre
La Côte d'Arbroz	2,2	0,5	0,8
Essert-Romand	4		1,3
Les Gets	11,2		2,7
Montriond	4,9	2	2,4
Morzine	11		6,1
SECTEUR A	33,3	2,5	13,3
Bellevaux	9,8	2,5	3
Le Biot	1,6		1,6
Saint-Jean	5,2	1,7	3,6
Seytroux	2,3	0,5	1,3
SECTEUR B	18,9	4,7	9,5
La Baume	1,5	0,3	0,7
La Forclaz	1,3		0,6
Lullin	2,3		2,1
Reyvroz	2,3	0,6	1,2
Vailly	4,5	0,7	2
La Vernaz	1		0,8
SECTEUR C	12,9	1,6	7,4

Jean-Louis VUAGNOUX souligne que cela fait longtemps qu'il demande les hectares que sa commune a en trop, et il les découvre ce soir. Il insiste sur l'absence récurrente de réponse de la part d'EPODE aux questions qui lui sont posées. Concernant la demande de faire des efforts notamment sur la Chèvrerie, il précise que la commune n'a pas investi sur la station, notamment en matière d'assainissement, pour ensuite renoncer à l'urbanisation sur ce secteur.

Christophe MUTILLOD rejoint Jean-Louis VUAGNOUX pour dire que la commune des Gets attendait également les chiffres présentés ce soir. Il aimerait savoir où on en est au total sur le zonage. Fabien TROMBERT précise qu'on est légèrement en dessous de 75ha.

Fabien TROMBERT souligne qu'il demande aux communes trop consommatrices de foncier de faire un effort afin qu'il puisse défendre le dossier du PLUi auprès des services l'État. Il faut également basculer des zones en 2AU afin de pouvoir justifier de la consommation foncière sur 20 ans.

Stéphane PUGIN-BRON souligne que la DDT regardera une succession d'éléments (temporalité à 20 ans, zones 2AU, absence de droits de tirage). Christophe MUTILLOD estime qu'il faut défendre le PADD, l'expliquer et faire valoir nos arguments.

Maryse GREMAT regrette l'absence de solidarité entre les communes dans la mesure où certaines ont rajouté des surfaces depuis le premier arrêt alors que les autres ont été raisonnables.

Jean-François BAILLEUX rappelle qu'une surface de 45,30ha était prévue en 1AU dans le PADD, alors qu'on est actuellement à 65ha dans le zonage. Il alerte les élus sur cet écart qui, s'il reste en l'état, pourra être un argument de la DDT pour donner un avis défavorable sur le PLUi-H.

Fabien TROMBERT souligne qu'il faut aller le plus vite possible afin que les sursis à statuer déjà posés n'arrivent à échéance. Il rappelle que des modifications pourront être apportées ultérieurement. Christophe MUTILLOD ajoute qu'il faut bien garder à l'esprit qu'une révision du PLUi-H n'aura rien d'insurmontable et qu'il faut accepter que le document est imparfait à ce jour.

Mireille MARTEL se demande s'il sera possible de débloquent une zone 2AU si les zones 1AU n'ont pas été consommées. Stéphane PUGIN-BRON souligne que le déblocage d'une nouvelle zone sera possible à partir d'un pourcentage de consommation. Jean-François BAILLEUX ajoute qu'il sera possible de débloquent une OAP n° 2 si l'OAP n° 1 est suffisamment avancée. Concernant le déblocage des zones 2AU, il précise qu'il faudra être en mesure d'en justifier le besoin. Au moment de l'approbation du PLUi-H, il ne sera pas possible de justifier de passer une zone 2AU en 1AU car il y aura déjà du potentiel ailleurs. En revanche, d'ici 3 ans, en fonction de la consommation, il pourrait être envisagé de demander le déblocage de certaines zones.

Mireille MARTEL se demande si le COP15 est toujours d'actualité. Jean-François BAILLEUX précise que le COP15 ne pourra pas régler le problème soulevé aujourd'hui et que ce sont aux communes de le faire.

Fabien TROMBERT souligne que les chiffres du zonage seront transmis, commune par commune, dès demain afin de pouvoir rapidement travailler sur le sujet.

3.2 Mixité sociale

Jean-François BAILLEUX souligne qu'une réunion en sous-préfecture a apporté un éclairage nouveau sur certains points :

- **Mixité sociale** : une OAP ne peut raisonnablement contenir plus de 50 % de logements sociaux. Au-delà, cela porterait atteinte au droit privé sauf à mettre un emplacement réservé qui induit une obligation d'achat par la collectivité si le propriétaire veut vendre. Le coût serait très élevé dans les stations ce qui pourrait conduire, si la collectivité ne peut acheter, à l'absence totale de logements sociaux sur le secteur.
- **Logements sociaux** : l'obligation dans les zones U de construire un % de logements sociaux est compliquée à mettre en place dans les communes-stations car, pour des ensemble de 5 logements, le promoteur doit mettre en place 1 seul logement social ce qui n'intéresse pas les bailleurs sociaux. La DDT a précisé qu'il n'est pas possible pour un promoteur de se soustraire à cette obligation en payant à la commune une soulte financière pour que la commune construise elle-même des logements sociaux. Deux solutions sont envisageables :
 - trouver un accord avec un bailleur pour qu'il gère des logements sociaux dans le parc diffus quitte à ce que la collectivité prenne une partie des frais de gestion à sa charge
 - inscrire dans le règlement la possibilité pour un ou plusieurs promoteurs de regrouper leurs obligations en matière de logements sociaux pour les réaliser sur un autre secteur avec toutefois les points d'attention suivants :
 - difficultés dues à des phasages différents des opérations immobilières
 - conserver les obligations à l'échelle de la commune

Cette solution permettrait d'augmenter le % des obligations à remplir (de 20 à 25 voir 30%). A noter qu'elle pourrait n'être mise en œuvre que sur les stations du secteur 1 (Morzine, Les Gets, Montriond), les petites communes privilégiant d'autres formes de construction de logements sociaux que les obligations des promoteurs. Le PLU de Seynod inclut cette possibilité. Un contact est en cours avec la commune pour connaître leurs modalités d'application.

- **Plafonds de ressources** : il a été noté aussi le problème des plafonds de ressources pour obtenir des logements sociaux : ils sont trop bas et inadaptés à un territoire de montagne soumis à une forte pression touristique.

Une des solutions pour les relever serait de passer certaines communes (Morzine) en zone A (à la place de B2 actuellement) mais il s'agit d'un zonage national sans volonté actuelle de le réviser. Un courrier commun avec Megève et Chamonix est à préparer pour demander aux parlementaires et au Préfet une évolution.

Mixité Sociale: l'exemple de SEYNOD

Le Service d'Aménagement Opérationnel du Grand Annecy suit et organise les transferts au sein des opérations

Difficile à réaliser selon l'instructrice du GA sauf pour les grosses opérations où les porteurs de projet y voient un intérêt.

Impossibilité juridique à imposer un dépôt de dossier au même jour sur des unités foncières et pétitionnaires différents
Rédaction à revoir selon le service

Extrait PLU du 28/06/2018

- **Dans les secteurs 1AUc3, 1AUb, 1AUh et 1AUp :**
Le pourcentage de SDP destiné à l'habitat en logements locatifs aidés et à l'accession aidée à la propriété en Prêt Social Location Accession (PSLA) doit être conforme aux pourcentages définis dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.
Pour l'application des règles ci-dessus, les objectifs de mixité sociale sont applicables à chaque secteur opérationnel défini dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation.
Toutefois, en cas d'ouverture concomitante de plusieurs secteurs opérationnels, un transfert des objectifs de mixité sociale entre ces derniers est autorisé.
- **Dans la zone Uc et le secteur Ur,** toute opération d'habitat d'au moins 10 logements en densification ou en extension, doit comporter à minima 40% de SDP en logements locatifs aidés.
- **Dans le secteur Ui,** toute opération d'habitat d'au moins 10 logements en densification ou en extension, doit comporter à minima 30% de surface de plancher (SDP) en logements locatifs aidés.

Pour l'application des règles de mixité sociale un transfert de réalisation des logements locatifs aidés est autorisé entre deux opérations concomitantes et à proximité au sein de la zone U.

Jean-Louis VUAGNOUX constate que l'exemple donné est sur le secteur du Grand Annecy et se demande s'il est possible de le reproduire sur le Haut-Chablais. Jean-François BAILLEUX précise qu'il lui a été demandé de se renseigner et que c'est le seul exemple qu'il a trouvé pour le moment en Haute-Savoie. Il ajoute que l'application de cette règle serait effectivement compliquée pour le service instructeur.

Fabien TROMBERT aimerait savoir si les membres du conseil communautaire souhaiterait ou non prévoir dans le PLUi-H la possibilité de transférer les objectifs de mixité sociale entre zones et la réalisation de logements locatifs aidés entre 2 opérations concomitantes et à proximité au sein d'une zone.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER se demande si on ne pourrait pas permettre également ce transfert entre communes. Jean-François MENOUD trouve cette idée intéressante et ne verrait pas d'inconvénient à ce qu'une commune comme La Baume prenne des logements sociaux sur son territoire. Aube MARULLAZ précise que la commune de Morzine ne peut pas être en déficit de logements sociaux et laisser les communes du bas devenir des communes « dortoirs ».

Le conseil communautaire, à la majorité, décide d'inscrire dans le règlement la possibilité pour un ou plusieurs promoteurs de regrouper leurs obligations en matière de logements sociaux pour les réaliser sur un autre secteur de la commune.

Christophe MUTILLOD se demande si le fait de donner ce droit aux pétitionnaires ne risque pas d'entraîner la constitution de « ghettos ». Aube MARULLAZ souligne au contraire que l'objectif serait de créer de véritables lieux de vie dans lesquels les locataires ne seront plus stigmatisés dans des immeubles occupés majoritairement par des touristes.

Jean-François BAILLEUX indique qu'il pourrait être envisagé de ne prévoir cette possibilité que pour les communes qui sont dans l'obligation de réaliser des logements sociaux. Le sujet sera abordé directement avec les communes concernées.

3.3 CDNPS

Discontinuité

Jean-François BAILLEUX souligne que 2 dossiers ont été présentés en CDNPS le 23 mars 2021 et ont reçus un avis favorable assorti de prescriptions :

- Vailly Les Plagnes : habitat insolite sur exploitation chien de traîneaux,
- Seytroux La Croix: habitat insolite avec lieu d'accueil à créer.

Essert Romand : Zone d'activités / dossier à compléter / mettre en zone 2AU

Le Biot : Habitat insolite + autres projets sur le Col du Corbier ressortent d'une UTN locale

UTN locales

Jean-François BAILLEUX souligne que les 4 projets suivants, à inscrire au PLUi-H, relèvent d'un dossier UTN à soumettre à la CDNPS après l'arrêt du PLUi-H :

- Montriond – Ardent
- Bellevaux – La Chèvrerie
- La Côte d'Arbroz – Col de l'Encrenaz
- Le Biot – Col du Corbier

3.4 Calendrier

Jean-François BAILLEUX présente le calendrier actualisé :

- arrêt du PLUi-H le 25 mai 2021 :
- retour avis des PPA (3 mois) : 25 septembre 2021, sachant que les communes sont PPA et peuvent faire des remarques sur le PLUi-H, en vue d'un toilettage notamment,
- réunion PPA avant enquête (mai ou juin 2021)
- information du public
- enquête publique : octobre 2021
- 2 mois pour le traitement des modifications : mi-décembre 2021
- approbation du PLUi-H : janvier 2022

4- Personnel

4.1 Déchets : création d'emplois permanents

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, à compter du 1^{er} mai 2021, 3 emplois permanents d'agents techniques à temps complet affectés au service Déchets et sur la base du grade d'adjoint technique. Il précise que la création de ces emplois permettra de stagiairiser 3 agents contractuels :

- collecte Vallée d'Aulps : Émeric HOUGARD, en CDD depuis 2,5 ans, qui remplace un agent titulaire parti en retraite fin février,
- déchetteries : Guillaume CONVERSE, en CDD depuis 18 mois (3 contrats de 6 mois successifs),
- déchets Avoriaz : Léo BIDOIRE, en CDD depuis 18 mois (3 contrats de 6 mois successifs).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

4.2 Création d'emplois d'agents techniques non permanents pour accroissement saisonnier d'activité

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de créer, comme chaque année, les emplois saisonniers nécessaires au fonctionnement estival des services techniques de la CCHC :

- entretien de la voirie : 6 postes du 3 mai au 31 octobre 2021
- entretien des bâtiments :
 - 1 poste du 12 avril au 11 octobre 2021
 - 1 poste du 3 mai au 31 octobre 2021,
- entretien des sentiers :
 - 2 postes du 6 avril au 5 octobre 2021
 - 2 postes du 26 avril au 25 octobre 2021
 - 4 postes du 3 mai au 31 octobre 2021
- collecte des déchets : 1 poste du 1^{er} mai au 31 octobre 2021

Fabien TROMBERT précise que 2 emplois supplémentaires sont prévus au service Sentiers par rapport à l'année dernière afin de répondre à la demande de plusieurs communes d'entretenir davantage les sentiers.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création de ces emplois.

4.3 Centre de vaccination : création d'un emploi non permanent d'agent d'accueil pour accroissement temporaire d'activité

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du conseil communautaire que le centre de vaccination du Haut-Chablais est ouvert depuis le 18 janvier 2021 sur le site de la MSP de la Vallée d'Aulps à Saint Jean d'Aulps. 144 personnes sont vaccinées chaque jour depuis mi-mars et 156 le seront à partir du 12 avril. Il rappelle qu'un poste de secrétaire a été créé jusqu'à fin juin mais il s'avère qu'un poste supplémentaire est nécessaire à compter du 1^{er} avril et au moins jusqu'au 30 juin pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, aux congés des agents en poste. Par ailleurs, les agents provenant d'autres services fermés (musées, Palais des Sports,...) vont probablement retourner dans leurs services d'origine au fur et à mesure de la réouverture de ceux-ci en mai ou juin. Il faudra alors pallier à ces départs par de probables renforts ponctuels supplémentaires.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer un emploi non permanent d'agent d'accueil pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2021.

4.4 Réseau des bibliothèques : passation d'une nouvelle convention avec la commune des Gets pour la mise à disposition d'un agent communal

Conformément à l'avis favorable du Bureau du 8 janvier 2021, Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de passer une nouvelle convention de mise à disposition d'un agent des Gets (Francine LANORE COPPEL) au réseau des bibliothèques pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} juin 2021, et pour une durée hebdomadaire de 10h (contre 5h dans la convention actuelle).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

5- Marchés publics

5.1 Remplacement des escaliers mécaniques Les Fontaines Blanches et Alpages à Avoriaz : attribution des lots n° 3 et 4

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire l'attribution, par délibération du 9 mars 2021, des lots 1, 2 et 5 du marché relatif au remplacement des escaliers mécaniques « Les Fontaines Blanches » et « Alpages » à Avoriaz :

- Lot n° 1 – Remplacement des escaliers mécaniques
 - Entreprise : SCHINDLER
 - Montant de l'offre : 207 200,00 € HT (option non retenue)
- Lot n° 2 – Gros œuvre
 - Entreprise : ENTREPRISE BASSANI
 - Montant de l'offre : 33 561,16 € HT
- Lot n° 5 – Electricité
 - Entreprise : LABEVIERE ELECTRICITE
 - Montant de l'offre : 13 380,20 € HT

Il propose, après négociation et avis favorable du bureau, d'attribuer les lots n° 3 et 4 de ce marché dans les conditions suivantes :

- Lot n° 3 – Charpente
 - Entreprise : FAVRAT CONSTRUCTION BOIS
 - Montant de l'offre : 161 381,65 € HT
- Lot n° 4 – Serrurerie
 - Entreprise : SINFAL
 - Montant de l'offre : 49 400,00 € HT

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots n° 3 et 4 dans les conditions qui lui ont été présentées.

5.2 Déchets : adhésion à un groupement de commande pour le tri des emballages

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'extension des consignes de tri des plastiques au 1^{er} janvier 2023 va nécessairement demander une adaptation des centres de tri. Une étude réalisée en 2020 avec les autres collectivités haut-savoyardes a préconisé une solution d'un centre de tri unique en Haute-Savoie. En conséquence, les collectivités ont décidé de s'organiser au sein d'un groupement de commande pour la prestation de tri et de transport des collectes sélectives, avec le SIDEFAGE en coordonnateur.

Jean-Claude MORAND propose d'adhérer à ce groupement de commande. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'il faudrait également désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la CAO de ce groupement (membres qui doivent être membres de la CAO de la CCHC).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commande, autorise le Président à signer la convention constitutive et désigne Jean-Claude MORAND (titulaire) et Sophie MUFFAT (suppléante) pour siéger à la CAO du groupement.

Élisabeth ANTHONIOZ-TAVERNIER aimerait savoir où en est la CCHC concernant la problématique des biodéchets dont la collecte permettrait de diminuer considérablement les quantités d'ordures ménagères incinérées au STOC. Jean-Claude MORAND précise que ce sujet sera abordé lors d'une prochaine commission Déchets.

6- Tourisme

6.1 OTVA : approbation du budget supplémentaire 2021

Charles-Henri MONTET informe les membres du conseil communautaire que le Comité de Direction de l'OT de la Vallée d'Aulps a approuvé son budget supplémentaire 2021 le 17 mars 2021. Conformément aux statuts de l'EPIC, il rappelle que la CCHC dispose d'un délai d'un mois pour approuver ce budget qui présente un excédent 2020 de 236 000 € en section de fonctionnement et de 3 942,73 € en section d'investissement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le budget supplémentaire 2021 de l'OT de la Vallée d'Aulps.

6.2 OTVA : remplacement de Séverine Herbron au Comité de Direction

Charles-Henri MONTET rappelle aux membres du conseil communautaire les délibérations du 28 juillet 2020 et 8 septembre 2020 désignant les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de la Vallée d'Aulps. Suite à la démission de Séverine HERBRON, il fait part de la nécessité de la remplacer. Aube MARULLAZ se porte candidate.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, désigne Aube MARULLAZ en remplacement de Séverine HERBRON pour siéger au Comité de Direction de l'OT de la Vallée d'Aulps.

7- Finances

7.1 Subventions 2021

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du conseil communautaire de voter, comme chaque année, les subventions aux associations et autres organismes intervenant dans le champs de compétences de la CCHC. Il souligne qu'une nouvelle procédure a été mise en place à partir de cette année et les associations ont eu jusqu'au 24 mars pour établir leur dossier de demande sur la base d'un formulaire type qui leur a été communiqué. Il précise que les demandes ont été examinées le 26 mars par le bureau et que les montants présentés dans les tableaux ci-après sont ceux que le bureau propose pour 2021.

SPORT

Organisme	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Demandes 2021	Propositions du bureau
Les Allobroges du Brevon	500 €	500 €	750 €	0 €	0 €
OT de Morzine	500 €	1 000 €	750 €		0 €
Sporting Club Morzine VA	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
FC BREVON	5 000 €	5 000 €	5 000 €		5 000 €
Comité cycliste de la Haute-Savoie	-	-	3 000 €	0 €	0 €
CIE du collège H. Corbet	-	-	-	30 000 €	30 000 €

Stéphane PUGIN-BRON précise que le FC Brevon n'a pas encore transmis de demande de subvention. Il fait part de la proposition du bureau d'inscrire 5 000 € au budget mais de reporter la délibération d'attribution à une prochaine réunion.

SANTE

Organisme	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Demandes 2021	Propositions du bureau
SAD ADMR de la Vallée d'Aulps	15 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €	22 500 €
SAD ADMR Brevon	9 700 €	18 600 €	9 700 €	9 800 €	14 600 €
SIAD ADMR des Dranses	3 200 €	3 200 €	3 200 €	4 000 €	4 000 €
SIAD ADMR Marcellly	2 700 €	2 720 €	2 720 €	2 720 €	2 720 €

Stéphane PUGIN-BRON fait part de la proposition du bureau d'augmenter de 50 % les montants de subventions aux ADMR de la Vallée d'Aulps et de la Vallée du Brevon par rapport à l'année dernière en leur demandant de répercuter cette hausse sur la rémunération des salariés.

SOCIAL / AIDE A LA PERSONNE

Organisme	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Demandes 2021	Propositions du bureau
Ametya	7 000 €	7 500 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Secours Montagne Morzine Avoriaz Montriond	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €
Secours Montagne Saint Jean	-	300 €	-		0 €
Secours Montagne Brevon	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €	1 700 €
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Bellevaux	500 €	500 €	-	500 €	500 €

CULTURE

Organisme		Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Demandes 2021	Propositions du bureau
Association de Musée de la Musique Mécanique	fonctionnement	33 000 €	33 000 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €
	manifestations	45 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Association la Rencontre				7 000 €	7 000 €	7 000 €
Lire à Bellevaux				700 €	700 €	700 €
Commune Les Gets					1 000 €	1 000 €

Stéphane PUGIN-BRON souligne qu'une négociation est venue sur la partie animation de la subvention demandée par l'association du Musée de la Musique Mécanique (25 000 €). Il fait part de la proposition du bureau d'inscrire cette somme au budget mais de reporter la délibération d'attribution à une prochaine réunion.

DIVERS

Organisme	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Demandes 2021	Proposition du bureau
Association terroir et savoir faire du Haut Chablais			800 €	800 €	800 €
Association des maires des Alpes Maritimes	-	-	5 000 €	-	-
Association conciliateurs	-	500 €	500 €	500 €	500 €
Collège Henri Corbet	5 109 €	5 200 €	5 616 €		5 512 €
Collège Notre Dame Bellevaux	4 017 €	4 004 €	3 731 €		3 549 €
Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage des Pays de Savoie	-	500 €	500 €	1 000 €	500 €
Total subventions (hors crèches et école de musique)		130 526 €	152 824 €	162 267 €	197 181 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions 2021 dans les conditions qui lui ont été présentées.

7.2 Travaux de restauration au DDVA – Demande de subvention au CD74 et à la Région AURA

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la nécessité de réaliser des travaux au Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- restauration d'une cave voûtée en partie effondrée,
- restauration d'une gloriette dans l'angle S-O du Courtil des religieux.

Il souligne que ces travaux, estimés à 54 000 € HT, sont éligibles au financement du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre de la politique de préservation et de valorisation du patrimoine. Le plan de financement serait le suivant :

- CD74 – 20 % : 10 800,00
- Région AURA – 20 % : 10 800,00
- autofinancement – 60 % : 32 400,00

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de restauration et charge Monsieur le Président de déposer les demandes de financement auprès de la Région et du Département.

8- Voirie

8.1 Augmentation des droits ouverts 2021

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition du bureau d'augmenter de 2 % le montant des droits ouverts voirie des communes en 2021, soit :

- 797 010 € en fonctionnement (contre 781 381 € en 2020),
- 1 504 244 € en investissement (contre 1 474 749 € en 2020).

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette augmentation.

8.2 Augmentation des tarifs pour l'utilisation du matériel des services techniques

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du conseil communautaire de la proposition du bureau d'augmenter de 2 % les tarifs pratiqués pour l'utilisation du matériel des services techniques de la CCHC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette augmentation.

Prochaine réunion : le conseil communautaire, à l'unanimité, décide que les prochaines réunions auront lieu le mercredi 14 avril 2021 à 18h à Reyvroz (vote des budgets 2021) et le mardi 25 mai 2021 à 18h à Morzine (arrêt du PLUi-H).

Au Biot, le 5 avril 2021

Le Président
Fabien TROMBERT